

**PROVINCE DE QUÉBEC**37<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>re</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 28 AVRIL 2005

## CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Québec, le 28 avril 2005*

Aujourd'hui, à seize heures une minute, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 195 Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.